

<https://college-dombes.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article224>



Emprunter au CDI

- Espace C.D.I - Présentation du CDI -



Collège de la Dombes

Date de mise en ligne : mercredi 22 septembre 2010

Copyright © COLLEGE DE LA DOMBES - Tous droits réservés

Chaque élève inscrit au collège peut emprunter des documents au CDI.

Vous avez droit à 2 documents simultanément.

- Les livres pour une durée de 15 jours
- Les périodiques (à l'exception du dernier numéro) pour une durée d'une semaine.

Les dictionnaires, encyclopédies, cédéroms et certaines bandes dessinées ne sont pas empruntables.

Vous n'avez pas fini un livre ?

Si le livre n'est pas réservé, vous pouvez prolonger ce prêt en passant au CDI.